

BULLETIN TECHNIQUE VITICULTURE BIO



N°3 / 25 avril 2023

Dicton de la semaine : Quand avril se met en fureur, il est le pire des laboureurs.

En Bref

Agenda	Déclaration PAC jusqu'au 15 mai / restructuration vignoble jusqu'au 28 avril
Réglementation	Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires
Météo	Prévisions : dégradation pluvio-orageuse pour ce week-end, à confirmer
Phénologie	Très bonne progression de la végétation, croissance active.
Maladies	Protection à prévoir en préventif de l'épisode orageux de ce week-end.
Ravageurs	Pas de prises d'adultes de vers de grappe dans nos pièges mais premières pontes observées.
BSV Vigne Nord Aquitaine	N°3 du 18 avril 2023 Vous pouvez le retrouver sur le site : Nord-Aquitaine - Chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine (chambres-agriculture.fr)

Informations - Agenda

☞ Déclaration PAC 2023 : du 1^{er} avril au 15 mai 2023

Nous rentrons dans la programmation 2023-2027 de la PAC. Cette nouvelle version des aides PAC peut bénéficier à un plus grand nombre d'exploitations viticoles en valorisant les pratiques agricoles, les certifications (HVE et BIO) et la biodiversité (Ecorégime).

Votre exploitation fait déjà une déclaration PAC ou pas encore, vous avez besoin d'une information et/ou d'un accompagnement personnalisé :

Contactez :

Sylvie CATHELINÉAU – 06 88 77 18 26 – sylviecathelineau33@gmail.com

☞ Restructuration du vignoble :

La télédéclaration pour les demandes d'aide à la restructuration 2022/2023 est à faire avant **le 28 avril 2023 à midi**.



Réglementation

Utilisation des produits phytosanitaires

- ✓ Dans votre choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE8 :

SPE8 : « **pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes** ».



Pollinisateur sur enherbement naturel fleuri.

- ✓ **Nombre maximum d'application pour chaque spécialité commerciale** : celui-ci est indiqué sur l'AMM.
- ✓ Certaines spécialités commerciales ont également une cadence de renouvellement minimum à respecter (également indiquée dans l'AMM).
- ✓ **ZNT eau** : rappel, elles sont de 5, 20 ou 50 m, et visent à éviter les contaminations directes des cours d'eau. Elle est réductible en respectant les 3 conditions suivantes :
 - Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large,
 - Utilisation du matériel et des buses antidérive dont la liste est régulièrement mise à jour et disponible sur le site suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-689>
 - Enregistrement des applications effectuées sur la parcelle.
- ✓ **DVP : dispositif végétalisé permanent** : il vise à éviter les contaminations directes par ruissellement des cours d'eau mais ne concerne pas toutes les spécialités commerciales. La distance est de 5 ou 20 m, elle n'est pas réductible et devient permanente sur la parcelle dès l'utilisation d'un produit avec une DVP.
- ✓ **Qualité de l'application** : il ne faut pas oublier de traiter les deux faces des rangs de bordure, des rangs courts mais aussi penser à bien démarrer la pulvérisation sur les pieds de bout.



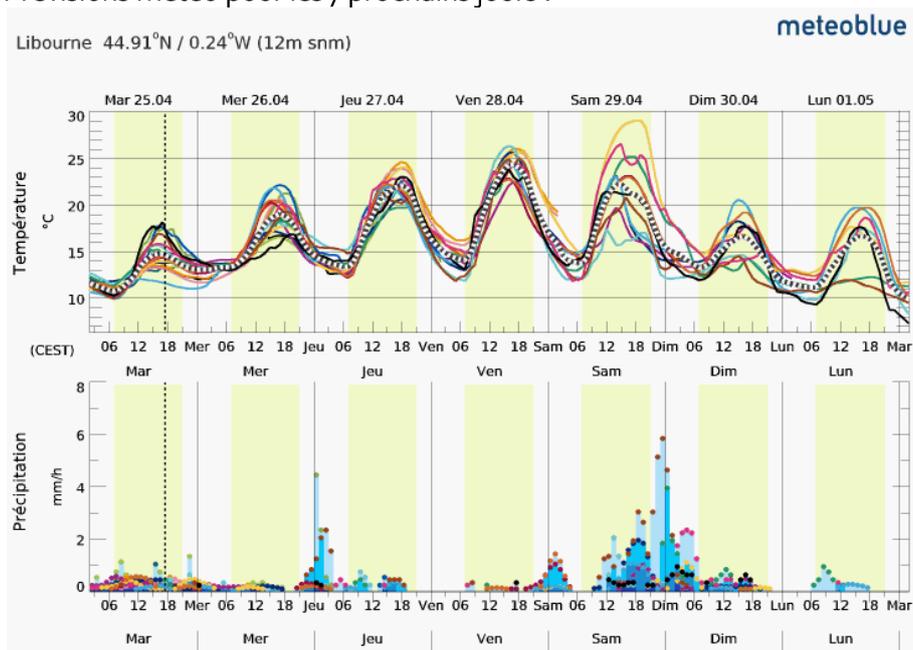
La Météo

Bilan des 7 derniers jours :

Date	Néac		St Emilion		St Emilion Village		St Magne de Castillon		St Sulpice de Faleyrens		St André du Bois		La Sauve		St Pierre de Mons	
	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm	Temp moy °C	Pluie mm
Mardi 18 avril	12,19	0	12,25	0	12,52	0	12,7	0	12,5	0	12,62	0	11,9	0	15,16	0
Mercredi 19 avril	14,4	0	14,51	0	15,36	0	14,6	0	13,7	0	15,2	0	14,82	0	15,86	0
Jeudi 20 avril	14,71	0	14,64	0	15,42	0	15,08	0	14,7	0	16,08	0	14,97	0	14,93	0
Vendredi 21 avril	14,26	2,98	14,34	3,05	14,81	3,3	14,94	3,81	14,9	2,48	15,2	3,49	14,31	2,98	15,18	4,83
Samedi 22 avril	13,71	7,49	13,88	11,2	13,73	11,6	13,68	7,56	13,8	7,43	13,21	6,54	13,19	8,13	13,47	6,35
Dimanche 23 avril	13,99	3,05	13,86	3,49	13,55	3,05	13,96	7,68	14	5,08	13,14	6,1	12,98	7,62	13,55	9,91
Lundi 24 avril	13,14	3,56	12,98	3,3	12,74	1,78	13,13	2,29	13,3	3,05	13	2,29	12,28	2,03	13,78	2,03
Cumul de pluie des 7 derniers jours		17,08		21,1		19,7		21,34		18,04		18,4		20,8		23,1

Les températures sont restées de saison, un peu fraîches sous les averses depuis vendredi soir. Le cumul de pluies depuis ce week-end est aux alentours de 20 mm sur l'ensemble des stations.

Prévisions météo pour les 7 prochains jours :



Une dégradation orageuse est annoncée pour ce week-end, avec des cumuls qui varient à chaque réactualisation des prévisions. Les températures vont rester de saison voire en légère augmentation.

Le Calendrier Lunaire

	Mercredi 26 avril	Jeudi 27 avril	Vendredi 28 avril	Samedi 29 avril	Dimanche 30 avril	Lundi 1 mai	Mardi 2 mai
Phase de lune	 Lune descendante	 Premier quartier	APOGEE LUNAIRE	 Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante	 Lune descendante
Influence	 Fleur	 Fleur/Feuille	 Feuille/Fruit	 Fruit	 Fruit	 Fruit/Racine	 Racine

Apogée lunaire : au moment où la lune passe à l'apogée, son attraction est amoindrie.

La lune descendante : c'est la période de réceptivité des sols (période de plantation). Sève descendante. La terre intègre mieux les éléments labour. C'est aussi la période où l'on fait le moins de mal à la vigne : épamprage, rognage. Taille, jour racine. Griffage du sol. Les soutirages ou une mise en bouteille sont conseillés durant cette période associé à un jour fruit (préservation des arômes du vin).

Jours Racines : Période où la lune influe sur le système racinaire des végétaux.

Jours Fleurs : Période où la lune influe sur les végétaux à fleurs et légumes-fleurs.

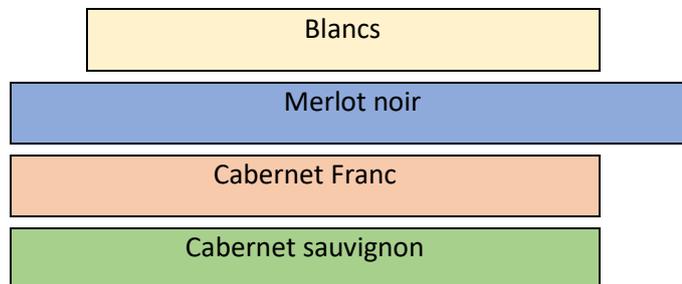
Jours Feuilles : Période où la lune influe sur les feuilles.

Jours fruits : Période où la lune influe sur la stimulation des fruits et des graines.

Phénologie – Etat du vignoble

La pousse est très active, de nombreux rameaux sur tous cépages confondus ont vu leur longueur doubler en une semaine, à la faveur des pluies, des températures diurnes qui remontent et aux travaux du sols réalisés. On observe déjà sur les parcelles les plus avancées des départs d'entre-cœurs à l'aisselle des feuilles de la base en particulier sur cépage Merlot Noir.

			
Stade D/06 Éclatement du bourgeon	Stade E/09 1 à 2 feuilles étalées	Stade F/12 3 à 4 feuilles étalées	6 à 8 feuilles, les inflorescences se développent



Les pampres ne sont pas en reste et se développent sur le pied et la tête, cela laisse la possibilité de garder des pampres bien placés pour la taille de l'hiver prochain (y compris sur cépages habituellement peu fournis en pampres).



A noter aussi que les fenêtres sont rares sur les astes des parcelles dont la taille n'a pas été décalée, avec une sortie et une pousse homogène des rameaux qui présentent souvent deux voire trois grappes.

Travaux au vignoble :

Le pliage se termine sur les parcelles où le viticulteur a fait le choix de décaler cette opération, les conditions climatiques humides actuelles limitent la casse des bois.

Après les précipitations de ces derniers jours, le travail du sol mécanique sous le cavaillon ou dans les fonds ont repris.

Attention : veillez à garder un fond permettant au pulvérisateur de passer sans problème.

✓ Gestion des engrais verts :

De nombreuses parcelles semées sont en fleur, il est important de les détruire par mulchs, tontes, travail du sol, avant la montée à graine afin de limiter un re-semis non souhaité.

✓ Etat du sol :

Les sols de l'ensemble de notre secteur se sont rechargés en eau sur les premiers centimètres, le ressuyage est attendu pour la reprise des travaux du sol et le renouvellement des traitements sur les sols lourds (limons et argiles).

✓ Erinose-Viroses- Chlorose :

Les symptômes d'erinose se généralisent sur de nombreux cépages en particulier les Cabernet Sauvignon, mais restent sans gravité pour la plante.

Avec la pousse active de la végétation, les premiers symptômes de viroses sont observés sur feuilles, par une décoloration jaune citron du feuillage sur pieds virosés.

Quelques pieds chlorosés sont visibles sur parcelles sensibles.



Les maladies

Bonnes pratiques de pulvérisation

Réglage du pulvérisateur

- ✓ Le bon réglage de votre matériel de pulvérisation est un élément essentiel pour la réussite de la campagne viticole.

Rappel réglementaire

- ✓ Rappel réglementaire : il est interdit d'effectuer un traitement lorsque le vent est supérieur à 19 km/h. N'oubliez pas le port des EPI : lors de la manipulation des produits, de la préparation des bouillies, du traitement et du nettoyage du matériel.

Mildiou

🔗 Le point

La végétation est désormais sensible sur tous les secteurs, sur parcelles précoces les grappes sont bien visibles et les boutons floraux commencent même à se séparer. Des orages sont prévus en fin de semaine avec une augmentation notable des températures (supérieures à 20°C). Le risque mildiou est donc en augmentation.

Les œufs de mildiou sont mûrs sur de nombreux sites et toute pluie conséquente accompagnée d'une durée d'humectation suffisante sera contaminatrice.

🔗 Le conseil

- **Une protection doit être en place sur vigne réceptive avant toute pluie annoncée, pour l'instant une dégradation orageuse est prévue pour le week-end. Traiter au plus près des pluies annoncées.**
Il faudra renouveler après lessivage – 20 à 25 mm de pluies cumulées et/ou si la pousse est active (organes néoformés non protégés et allongement de la grappe).

Dose de cuivre à employer :

La dose conseillée est de **150 à 200 g de Cu/ha (dose réellement appliquée à l'hectare)**.
A moduler en fonction du stade végétatif.

🔗 Les produits utilisables : nous consulter si besoin pour ajuster les quantités de produit en début de campagne.

Attention : il faut que les températures soient supérieures à 10°C lors de l'application, en dessous de 10°C le cuivre peut être phytotoxique.

- ✓ **Bouillie Bordelaise RSR Dispers** (sulfate de cuivre) à la dose de 0.75 à 1 kg/ha, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 14 jours, 5 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.
- ✓ **Champ Flo Ampli** (hydroxyde de cuivre) à la dose de 0.42 à 0.56 l/ha, ZNT eau 5 m, DRE 24 h, DSR 0 m, DAR 21 jours, 12 applications max. Dose réellement appliquée à l'hectare.

Rappel : dans le choix des produits, pensez à prendre en compte la mention SPE1 :

SPE1 : « **pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg de Cu métal/Ha.** ». Les quantités de cuivre utilisables sont de 4 kg/ha/an, avec une possibilité de lissage (utilisation de plus de 4 kg/ha -sans dépasser 6 kg/ha- en cas de forte pression, la moyenne annuelle jusqu'en 2025 ne devant pas dépasser 4 kg/ha). L'utilisation d'une seule spécialité portant cette mention empêche donc le lissage des quantités de cuivre apportées à l'ha par an.

🔗 L'alternative

- ✓ Nettoyage sous le cavaillon,
- ✓ Limitation de l'humidité au niveau de la végétation par entretien entre les rangs (tonte, mulch...).
- ✓ Epamprage du pied



Black-Rot

🔗 Le point

Les conditions du week-end dernier, fortes averses orageuses, températures supérieures à 9°C et vent, ont pu engendrer des contaminations sur parcelles sensibles (historique récent).

🔗 Le conseil

Lors de la protection contre les autres maladies mildiou/oïdium, il faut profiter de la synergie entre le cuivre et le soufre.

🔗 L'alternative

La prophylaxie est la première mesure à mettre en place :

- L'élimination des organes porteurs de la forme de conservation du champignon est indispensable : baies et rafles momifiées, sarments (ceux-ci ont dû être brûlés, enfouis et pas seulement broyés).
- La limitation de la vigueur des parcelles est un élément important pour freiner l'expression du champignon, comme c'est le cas pour chaque maladie.
- La proximité d'une vigne abandonnée est un facteur particulièrement favorisant de la contamination. Ces parcelles doivent être signalées et arrachées (dans la mesure du possible...).

Oïdium

🔗 Le point :

Rappel des conditions favorables pour les contaminations oïdium :

- Températures supérieures à 12°C, avec un optimum entre 20 et 25°C,
- Humidité relative supérieure à 40 % et jusqu'à 100 % pour favoriser la formation des spores,
- Si la pluie et le vent sont nécessaires pour que les spores puissent se disséminer, l'eau libre (fortes pluies) et la lumière intense gênent la germination des spores et le développement du mycélium. L'oïdium est sensible aux UVB.

Le stade de sensibilité est atteint sur les parcelles précoces et/ou avec historique. Les pluies du week-end prochains pourraient être favorables à une contamination.

🔗 Le Conseil :

Une application de soufre mouillable est à envisager cette fin de semaine, renouvellement pour les parcelles ayant reçu une application de soufre en fin de semaine dernière (produit lessivé). Il s'agira d'une première application pour les autres parcelles.

Exemple (liste non exhaustive) :

Microthiol Special Disperss, ou Citrothiol DG, ou Amode DF, ou Thiovit Jet microbilles, ou Azupec 80 GD (ZNT eau de 5m- DRE 12h – DSR 0 m pour l'ensemble de ces produits) pour une dose de 3 à 5 kg/ha.

Héliosoufre S : (ZNT eau de 5 m, DRE 24h, DSR 0m, DAR 5 jours, 12 applications max par an) pour une dose de 2 à 3 l/ha, dose réellement appliquée à l'hectare.

🔗 L'alternative

Les moyens prophylactiques peuvent être mis en place :

- Réalisation des travaux en vert : épamprage de la tête et du pied.
- Entretien du sol (élimination de l'herbe générant de l'humidité)



Les Ravageurs

Vers de grappe

Il n'y a pas de prises de papillons dans nos pièges depuis 15 jours. Mais les premières pontes ont été observées en fin de semaine dernière sur le secteur de Moulon :



Cicadelles vertes

Les premiers adultes sont visibles depuis la semaine dernière.



Mange-Bourgeons

Escargots / Limaces / Chenilles / Chevreuils

Avec l'avancement rapide de la végétation les dégâts d'escargots/limaces et chenilles sont limités, les dégâts de chevreuils se poursuivent.

Biodiversité

	
Mante religieuse Diablotin	Nympe de coccinelle

Ravageurs secondaires

Le cigariier est un ravageur secondaire, il n'occasionne de dégâts que si les populations sont très importantes sur les parcelles, ce qui est rarement le cas sur notre secteur.



Plantes Bio indicatrices

Souci des champs, Calendula Arvensis

Vivace Herbacée de la famille des asteracées



Description :

Plante possédant une racine principale grêle. Haute de 10 à 30 cm. L'inflorescence est un capitule typique des astéracées dont la couleur peut varier de jaune pâle à orange vif. Elle commence à fleurir très tôt à la fin de l'hiver et ses fleurs s'ouvrent et se ferment au rythme de l'apparition du soleil.

Biotope primaire : Caractéristique des garrigues et maquis méditerranéens

Caractère bio-indicateur :

Sols riches en matière organique, filtrants avec faible pouvoir de rétention. Erosion par manque de couverture du sol. Complexe argilo-humique défaillant.

Phytothérapie à la vigne : Une tisane de fleurs de souci (10g/ha) aide à la cicatrisation après un épisode de grêle. Elle a également des effets positifs sur la santé générale des végétaux

Phytothérapie humaine :

En médecine, le souci des champs a les mêmes propriétés que le souci officinal. On peut en réaliser des baumes cicatrisants et apaisants pour la peau

En cuisine :

Comestibles les boutons floraux peuvent être confits au vinaigre avant qu'ils ne s'ouvrent. On peut aussi les faire sauter pour accompagner les grillades. Les fleurs crues agrémentent les salades. On peut aussi en collecter les pétales et les ajouter au dernier moment au riz et aux pâtes. Elles y apportent de la couleur et une tonalité douce-amère agréable.

Le saviez-vous

Son nom latin Calendula, vient de la même racine que le mot calendrier. Cela fait référence au fait que la plante fleurit presque toute l'année



Accompagnement technique personnalisé en viticulture bio

La réussite d'un projet bio reposant sur de solides bases techniques, Laurence Derc, conseillère technique d'Agrobio Gironde / Bio Nouvelle-Aquitaine peut vous accompagner de façon personnalisée dans votre conversion ou pour la gestion des problématiques de votre domaine bio. Les accompagnements techniques individuels peuvent être pris en charge jusqu'à 100% par le Département et la Région sous conditions.

Type de contrat	Tarif HT restant à charge à l'agriculteur après les aides
Contrat de suivi 1 visite/an	0€
Contrat de suivi 3 visites / an	300€
Contrat de suivi 6 visites / an	600€

Renseignements : Laurence Derc – l.derc@bionouvelleaquitaine.com Tel. 06 38 35 33 17

